

Jean-Baptiste André Godin à Adolphe Tabouret, 15 novembre 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 2 p. (248r, 249v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Adolphe Tabouret, 15 novembre 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51626>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 novembre 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tabouret, Adolphe \(1837-\)](#)

Lieu de destination Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'installation d'une boulangerie au Familistère de Guise. Il explique à Tabouret que la Société du Familistère ne peut l'employer. Il espère qu'il a reçu les numéros du *Devoir* qu'il lui a envoyés après sa visite à Guise et qu'il va lui adresser sa déposition devant la commission d'enquête sur les associations ouvrières.

Notes Adolphe Tabouret représente la chambre syndicale des ouvriers boulangers de Paris dans la délégation ouvrière missionnée par le conseil municipal de Paris pour étudier le Familistère de Guise du 12 au 14 octobre 1884 (voir collections du Familistère de Guise, Livre des visiteurs et visiteuses, p. 15 [en ligne : <https://livre-des-visiteurs.familistere.com/book>, consulté le 11 octobre 2023]).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Aliments](#), [Familistère](#)

Œuvres citées Godin (Jean-Baptiste André), *Études sociales n° 5 : Associations ouvrières : enquête de la commission extra-parlementaire au ministère de l'Intérieur : déposition de M. Godin...*, Guise, Imprimerie Baré, 1884.

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Paul Gérard
15 octobre 1874

Monsieur Fabre

J'ai reçu la communication que vous avez bien voulu me faire à la date du 5^e. Nous envisageons d'une façon trop large la question de la base langouette au point de vue des besoins du Travailleur. Il ne s'agirait pour nous en de monter des machines, pour faire de la fabrication; mais simplement d'avoir les conditions nécessaires pour assurer une bonne purification, en se procurant les

fabriques de bonne qualité qu'on peut trouver pour le commerce.

La question de vaut donc pour nous à savoir bien tenir le pain et la boulangerie.

Vous me dites que les rapports entre la farine et l'eau doivent être de 70 à 80 pour cent de farine; mais la question est bien difficile à déterminer, tout c'est la base établie par les fours; car il suffit de que l'eau soit dans le chêne du four, la concentration de la bûche de pain avec ses condensations

établies à une forme
panification, et les consti-
tuts de force ne sont pas
évidemment attachés à une con-
sistance irréprochable.

Si ce que l'on me dit est
vrai, c'est toujours le fumé
qui réussit, chauffé au bain
qui donne les meilleures
résultats.

Y a le regret de constater
que la situation des officiers
nous rend déjà difficile à ari-
menter le travail de l'adminis-
tration et, qu'en conséquence,
il m'est impossible de
vous faire place ici au
27 Mars 1863.

Y' espire que nous avons
bien reçu les manuels de
l'envoyé que je vous ai fait
adopter depuis cette date
à Guise. Vous recevez
au commencement de l'a-
utomne prochain, les
émanations de nos dépu-
tations devant la commis-
sion d'enquête.

Veuillez agréer
l'honneur, l'affection
de mes meilleurs senti-
ments.